



## GRÈVE LE 15 DÉCEMBRE 2025

### Salaire, précarité, respect des droits, les AED doivent se faire entendre !

---

Attendue depuis 2003, le ministère de l'Education Nationale vient enfin de publier le cadre de gestion des Assistant-es d'Éducation à travers une nouvelle circulaire parue le 13 octobre 2025. Alors qu'elle aurait pu mettre un coup d'arrêt à de nombreux abus quotidiens vécus par les AED dans leurs établissements en offrant un cadre réellement protecteur, cette circulaire maintient non seulement les AED dans la précarité mais elle l'aggrave même à de nombreux égards. Les Syndicats CGT-Educ'action 13, SNES-FSU 13, SUD éducation 13 appellent l'ensemble des vies-scolaires à se mobiliser et à se faire entendre.

#### Quelques minces avancées

A travers cette nouvelle circulaire, le ministère a concédé du bout des lèvres quelques avancées concernant les AED. Pour les collègues ressortissant-es étranger-es, la durée du contrat ne peut plus être bornée par la date d'expiration du titre de séjour, les modifications des emplois du temps sont davantage encadrées et la pratique des contrats inférieurs à un an est dorénavant limitée.

#### Une précarité qui reste abyssale

Il y a ce que la circulaire dit et tout ce qu'elle laisse en silence notamment pour encadrer les pratiques managériales les plus douteuses en matière de temps de travail et de condition d'emploi dont sont victimes chaque années les Assistant-es d'Éducation : non-renouvellement abusifs, inégalités de traitement avec les autres personnels, périodes d'essais illégales et déguisées, temps partiels imposés, maintien dans des contrats courts... Tout cela ne relève pas de l'oubli mais d'une volonté délibérée de maintenir les AED dans la précarité et de les rendre ainsi corvéables à merci. C'est sur ce terreau que prospèrent les pratiques les plus toxiques de gestion des Assistant-es d'Éducation.

#### Aucun effort sur les CDI

Le ministère refuse toujours le caractère automatique du passage en CDI après 6 ans de service et reste embarrassé sur la question du réemploi des personnels arrivés au terme de ces 6 années. Pas même le moindre effort pour rendre plus équitables et plus transparentes les conditions de passage au CDI, ni même de précisions sur le maintien des quotités de service (temps plein ou temps partiels). Enfin toujours aucune avancée concernant le droit à la mobilité entre les établissements pour les collègues CDIsé au mépris des droits les plus élémentaires des personnels.

## **Des salaires toujours gelés**

Au niveau des salaires, les AED demeurent la seule catégorie de personnel dont le salaire n'est jamais lié à l'ancienneté. La circulaire ne clarifie rien et renvoie à des négociations sur les grilles salariales avec les Rectorats respectifs qui renvoient eux-mêmes vers le ministère. Si l'intersyndicale SNES-FSU Aix-Marseille, CGT educ'action 13 et SUD éducation 13 a immédiatement demandé une audience et la réunion d'un groupe de travail sur le sujet, cette disposition entretient des inégalités à l'échelle nationale entre les AED et retarde encore un peu plus les évolutions salariales.

## **De nouvelles d'inquiétudes, de nouvelles sources de vigilance**

Cette circulaire n'est pas seulement décevante, elle est aussi inquiétante sur certains aspects. Elle entretient encore le flou sur le rôle du CPE au sein des vie-scolaires et dans la gestion des AED. Les CPE ne sont pas des chef.fes de service et ne doivent en aucun cas être associé.es même par délégation aux prérogatives du chef.fes d'établissement concernant le contrat des AED. Ce sont les chefs d'établissement qui le sont. Mêmes ambiguïtés sur la question des missions des AED. Plusieurs passages de la circulaire peuvent aller dans le sens d'une fusion des missions d'AED et d'AESH comme le préconisent certains projets dans les tuyaux de l'Education Nationale et auxquels nous nous opposons vivement. AED et AESH sont deux métiers distincts. Enfin la circulaire recommande d'allonger à deux mois la période d'essai lors de la prise d'un nouveau poste. Une mesure complètement délirante qui rend possible les pires abus au sein des établissements.

Pour SUD éducation 13, le SNES-FSU Aix-Marseille, la CGT Educ'action 13, cette circulaire démontre clairement la volonté du ministère de l'Education Nationale de maintenir à tout prix les AED dans la précarité, mais ce n'est pas une fatalité ! Ces dernières années, les AED, grâce à leurs mobilisations et à l'action syndicale, ont obtenu de nouveaux droits. Les avancées sont inéluctables lorsque les AED, uni-es, montrent avec force leur détermination. Pour gagner, il faut maintenir la pression, augmenter le rapport de force et faire sortir de la confidentialité les mobilisations des Assistant-es d'Éducation, car un établissement sans AED, c'est un établissement qui ne fonctionne pas. Les AED méritent le respect dû à leur importance au sein de l'Education Nationale et il faut le faire savoir.

L'intersyndicale éducation des Bouches-du-Rhône appelle les AED du département à se mettre massivement en grève et à participer aux actions qui seront organisées le lundi 15 décembre 2025. AED méprisé-es, vies-scolaires fermées !

## **Revendications communes de l'intersyndicale**

- des créations de postes d'AEd et de CPE à la hauteur des besoins
- une baisse du temps de travail avec 32h semaine pour un temps plein
- la comptabilisation des heures d'internat en totalité, en remplacement du forfait nuit
- une procédure claire et opposable de mobilité intra-académique
- la généralisation de contrats CDD d'une durée de 3 ans
- la transparence sur l'accès au CDI et un véritable droit au CDI au bout des 6 ans
- la gestion des personnels AEd par les services académiques.
- une grille salariale qui débute dès le premier CDD
- le versement de la Prime REP/REP+ complète avec rétroactivité depuis 2015.